

Annexe au Compte-rendu par le Président le 07/04/22 des attributions exercées par délégation du Conseil

Conclusion de marchés

N° de Marché et date	Objet du marché	Descriptif	Attributaire	Montant HT
2021MP043 28/02/22	Travaux de réaménagement de la rue du Kehrweg à Zittersheim	Lot unique	ADAM TP SAS 20 rue de Neuwiller 67330 Bouxwiller	121 177,80 €
2022MP002 07/03/22	Entretien et maintenance du réseau d'éclairage public pour la période 2022-2025	Accord-cadre à bons de commande conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement deux fois par période d'un an sauf si la valeur totale des bons de commande fixée à 213 000 € HT sur la durée du marché est atteinte avant cette échéance ; le montant minimal du total des bons de commande est fixé à 5 000 € HT	Groupement constitué par <ul style="list-style-type: none"> • SOBECA Zone industrielle 67330 Imbsheim • EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 1 rue Pierre et Marie Curie 67540 Ostwald • EST RESEAUX 21 Chemin des Dames 57370 Phalsbourg dont SOBECA est mandataire	102 611,80 €
2022MP008 24/03/22	Assurance « Dommages Ouvrage » pour les travaux d'adaptation et d'extension du Périscolaire d'Ingwiller		GROUPAMA GRAND EST Agence Collectivités et associations 30 boulevard de champagne 21078 Dijon	0,64 % du coût définitif de la construction soit 16 972,80 € sur coût prévisionnel
2022MP009 24/03/22	Assurance « Tous Risques Chantier » pour les travaux d'adaptation et d'extension du Périscolaire d'Ingwiller			0,25 % du coût définitif de la construction soit 6 100,26 € sur coût prévisionnel

Signature d'avenant

N° de Marché et date	Objet du marché	Titulaire	Montant HT du marché	Objet et justificatifs de l'avenant	Date et montant HT de l'avenant	% d'augment°
2021MP029 30/09/21	Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'adaptation et d'extension de la Maison de l'intercommunalité et de ses abords	TOPIC 31 rue des Tuiles 67170 Brumath	Taux d'honoraire de 10,15 % (mission de base + options) sur montant de travaux prévisionnels de 1 000 000 € en phase Programme soit 101 500,00 €	Augmentation, après demandes de la maîtrise d'ouvrage, du coût prévisionnel des travaux arrêté en phase APD à 2 113 968,49 € HT <ul style="list-style-type: none"> • Tx de rémunérat° de base = 7,70 % soit 162 775,57 € • Tx de rémunérat° OPC = 1,10 % soit 23 253,66 € • Forfait DIA (études de diagnostic) = 6 000,00 € • Forfait Mobilier = 4 000,00 € • Forfait CSSI = 3 000,00 € Soit un total d'honoraires (mission de base + options) de 199 029,23 € HT	28/03/22 97 529,23 €	96,09 %